



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

DELIBERATION N° 4

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 22
Contre : /
Abstentions : 7
(opposition)

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Daniel ARMENGAUD, conseiller municipal délégué, il convient d'approuver la nouvelle commission d'appel d'offres qui, en application des dispositions de l'article 22 III du Code des Marchés Publics, n'implique pas l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les articles 22 du Code des Marchés Publics et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisent les règles relatives à la composition et la mise en place de la commission d'appel d'offres, organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres.

Cette commission est composée du Maire, président, et de cinq membres du Conseil Municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans sa séance en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a donc désigné 5 membres titulaires :

- Louis DARRIBEROUGE
- Patrick ACEDO
- Gilles LASSABE
- Annie VALOT-MANSARD
- Jean Pierre CRESPO

**Objet : Commission
d'Appel d'Offres :
approbation de la
nouvelle
composition**

***Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le***

et 5 membres suppléants :

- Daniel ARMENGAUD
- Ulysse André DEL PRADO
- Jean Michel BAGNERES-PEDEBOSCQ
- Jean Dominique BONNOME
- Jean DUBOURDIEU

La nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres s'appuiera donc sur les 5 membres titulaires et les 4 membres suppléants restants.

Le Conseil Municipal,

. **approuve** la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres déclinée comme suit :

5 membres titulaires :

- Louis DARRIBEROUGE
- Patrick ACEDO
- Gilles LASSABE
- Annie VALOT-MANSARD
- Jean Pierre CRESPO

4 membres suppléants :

- Ulysse André DEL PRADO
- Jean Michel BAGNERES-PEDEBOSCQ
- Jean Dominique BONNOME
- Jean DUBOURDIEU

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 janvier 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/01/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/01/2017